

## Précisions de l'ambassadeur de France

Midi – 03/04/10

***L'ambassadeur de France Jean-Marc Châtaigner a fait parvenir à la rédaction de Midi une réaction à la publication d'un article en date du 31 mars intitulé «Hyppolite Ramaroson à Paris - La France désavoue l'Union Africaine» et plus particulièrement sur le passage suivant:***

« (...) Force est de constater que la France désavoue l'Union Africaine en accueillant chez elle une personnalité qui figure parmi les 109 visées par les sanctions dit Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine. Ces sanctions consistent entre autres en refus de visa à l'encontre des 109 personnes sanctionnées. Ce geste de la France, pourtant membre à part entière de l'Union européenne qui demande des sanctions renforcées contre les tenants de la HAT, justifie encore une fois la suspicion de bon nombre d'observateurs sur sa position vis-à-vis de la crise à Madagascar. Une position qui semble constituer un blocage au processus au retour à l'ordre constitutionnel ».

« Ce point de vue appelle de ma part les précisions suivantes :

1) Le communiqué du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (UA) qui a décidé d'appliquer des sanctions ciblées à l'encontre des 109 personnes lors de sa 221<sup>ème</sup> réunion tenue le 17 mars 2010, indique en son point n°7 que le CPS de l'UA:

« demande instamment à l'ensemble des partenaires multilatéraux de l'UA, en particulier les Nations Unies, l'Union Européenne et d'autres organisations internationales compétentes, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, d'appuyer fermement la présente décision ».

2) La France prend note bien entendu de cette demande et l'examine. Cependant, la France n'est pas directement liée par les décisions du CPS de l'UA puisqu'elle n'est pas membre de cette organisation, pas plus que l'Union Européenne ne l'est. Le communiqué du Groupe International de Contact (GIC) du 18 février 2010, auquel appartient la France, précise bien « qu'en cas de persistance de l'impasse actuelle, des organisations et des pays prendront, dans les semaines à venir, les dispositions qui s'imposent, y compris de nouvelles sanctions, à l'encontre de tous ceux qui font obstacle au processus de retour à l'ordre constitutionnel ». Il ressort donc clairement de ce communiqué que chaque pays reste souverain en ce qui concerne ce sujet dans sa prise de décision à venir.

3) Dire que « "Union européenne demande des sanctions renforcées contre les tenants de la HAT» est inexact car la mise en oeuvre de ces sanctions proposées par le CPS de l'UA doit encore être débattue. En effet, avant toute prise de décision d'application des sanctions par les membres de l'Union européenne, cette question doit être portée à l'ordre du jour du Conseil des ministres des Affaires Etrangères de l'Union européenne. C'est un processus long au terme duquel la décision de prise de sanctions doit obtenir l'unanimité des 27 membres de l'UE pour qu'elle soit appliquée par l'ensemble de ses membres.

4) La question de l'efficacité de nouvelles sanctions pour résoudre la crise malgache, où les responsabilités de l'échec des négociations dans la mise en place des accords de consensus sont largement partagées (accord «unilatéral» de Maputo III contredisant les dispositions de l'acte additionnel d'Addis Abeba d'un côté et décision unilatérale du président de la Haute Autorité de la transition du 18 décembre 2009 réorganisant le régime de la transition de l'autre) peut être posée.

5) Enfin, écrire que « la position française semble constituer un blocage au processus de retour à l'ordre constitutionnel » est un point de vue que je ne peux partager.

La France s'efforce, depuis le début de cette crise de trouver, à l'instar de la communauté internationale, une solution consensuelle entre les différentes parties prenantes pour un retour à l'ordre constitutionnel. Les différentes négociations à laquelle elle participe depuis plusieurs mois visent à ce seul objectif, partagé par l'Union africaine, d'un retour de la stabilité politique et de l'établissement d'un ordre démocratique durable à Madagascar.

Soyez bien assuré que nous le faisons en liaison avec toutes les parties concernées et l'ensemble des membres du Groupe International de Contact».

Source : <http://www.midi-madagasikara.mg/index.php/component/content/article/1-politique/597-precisions-de-lambassadeur-de-france>